

# LE STENOGRAPHE CANADIEN

and Canadian Shorthand Journal.

17<sup>me</sup> ANNÉE.

MONTRÉAL, 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1905.

No 10.

## Etude sur les Abréviations Conventionnelles

(Suite).

Au lieu de dresser cette liste à l'aventure, nous nous sommes conformé en effet à des règles spéciales, au nombre de dix, exclusivement affectées à la formation des *sigles*. Il ne s'agit donc plus ici à proprement parler d'*abréviations conventionnelles*; nous avons pris ce terme dans une acception différente. On désigne habituellement sous ce titre des séries de tracés arbitraires, conçus sans plan d'ensemble, avec l'unique préoccupation de rappeler d'une manière plus ou moins vague la silhouette du mot primitif.

En théorie, cette conception est illusoire: la plupart des expressions usuelles se composant de plusieurs mots, il n'est pas possible d'en rendre par un seul monogramme les caractères distinctifs. Au point de vue pratique, les listes de *sigles* ainsi composés encourent des critiques plus graves encore. On doit déployer pour les retenir un effort considérable de mémoire et d'attention, l'absence de lien commun privant l'esprit de tout point de repère. S'agit-il de reconstituer le texte, le sténographe prendra souvent le *sigle* pour un métagramme régulier, rien n'indiquant clairement son caractère spécial, d'où une nouvelle source de difficultés et d'erreurs.

Nous nous sommes efforcé de parer à ces inconvénients: soumis comme les autres sténogrammes à des lois très précises, les *sigles* qui suivent se graveront dans la mémoire avec une grande facilité. Etant donné un terme à réduire, nous lui avons appliqué en effet, non pas l'un quelconque des dix procédés qui s'y rapportent, mais celui-là seulement qui se présentait logiquement à l'esprit.

Les tracés obtenus par cette méthode sont donc exempts de fantaisie et d'arbitraire.

Enfin, les procédés adoptés sont des *procédés spéciaux*, entièrement distincts des autres règles abrégatives. Ils communiquent aux *sigles* un aspect caractéristique, si bien que le sténographe, dans son travail de traduction, reconnaîtra, aussitôt, qu'il n'est plus en présence d'un monogramme ordinaire, mais d'un tracé particulier, dont il retrouvera au besoin la signification dans les tables données dans d'autres pages.

Les abréviations de cette courte écriture, porte le rapport de Condorcet "à l'Académie royale des Sciences, ne doivent point y introduire de caractères nouveaux, si ce n'est peut-être celui qui indiquerait qu'il y a abréviation".

Ainsi, les abréviations conventionnelles du COURS PARLEMENTAIRE reposent sur une conception toute différente des abréviations présentées jusqu'ici sous le même titre. Ce qui est *conventionnel*, ce ne sont plus les *sigles* pris en eux-mêmes, mais leur mode de formation, en tant qu'il se distingue des autres règles de l'ouvrage.

Le sténographe ne devant plus éprouver de difficulté quant à l'acquisition et à la transcription des *sigles*, il nous a semblé avantageux de le faire bénéficier dans la plus large mesure du très grand accroissement de rapidité qui leur est propre. Nous avons donc appliqué cette méthode d'extrême réduction à tous les termes tant soit peu encombrants qui reviennent constamment sous la plume.

Ces termes sont divisés en quatre catégories: locutions *usuelles*, locutions *parlementaires*, locutions *commerciales* et locutions *judiciaires*. Comme l'a déjà constaté M. Guénin, la répartition par classes formait autrefois la base des TABLES DE NOTES ou recueils d'abréviations à l'usage des hommes de loi.

Elle a pour but d'alléger la tâche de l'étudiant.

Celui-ci se contentera d'abord des locutions usuelles. Quant aux trois autres classes de *sigles*, il n'abordera dans la suite que celle qui lui sera le plus particulièrement utile. Chaque sténographe n'aura donc ainsi à étudier qu'une partie des *abréviations conventionnelles*. N'est-il pas de toute évi-

dence qu'un secrétaire commercial, par exemple, n'a nul besoin de s'entraîner sur les sigles parlementaires, pas plus qu'un praticien des services officiels n'éprouvera la nécessité de connaître les abréviations en usage dans la sténographie des cours et tribunaux ?

Vainc dans l'ordre de leur importance respective les dix règles affectées à la formation des sigles :

(10) **Assemblage des deux consonnes principales du mot.**

On se sert de préférence d'un *a* ou d'un *o* pour réunir ces deux consonnes : *pap* pour *peu à peu*, *pob* pour *possible* ; par extension : *popob*, le plus tôt possible, avec deux boucles ; *nodar*, nous devons croire (Pl. I).

Lorsqu'il s'agit d'une locution un peu compliquée, on emploie l'*ou* bouclé ou l'*oi* à l'extérieur de l'angle ; pour ce qui concerne : *pouk* ; *plaidoirie* : *poir*.

La grande boucle pointée ou l'*a coupé d'un trait* signifient que le terme indiqué est suivi d'un terme connexe, accompagnant ordinairement le premier ; *soumission par adjudication* : *som*, avec un point au milieu de la boucle.

A défaut de boucle entre les deux consonnes principales, on emploie exceptionnellement les fractions de cercle : *pik* pour *puisque* ; *pank* pour *exemple*.

Dans ce cas, on fera autant que possible usage des angles irréguliers : *fil*, avec un angle entre l'*i* et l'*l*, pour *facile* ; — *rép*, avec un angle entre l'*é* et le *p*, pour *risques et périls*.

L'angle entre les deux consonnes principales s'emploie aussi quelquefois, mais seulement lorsqu'il n'y a pas de confusion à craindre avec les sténogrammes réguliers, pour indiquer *t* ou *d* : *tk* pour *tandis que*, *tf* pour *toutefois*. L'emploi des abréviations normales n'est admissible qu'exceptionnellement dans la formation des sigles et autant que ceux-ci conservent leur physionomie spéciale.

(20) **Consonne isolée munie d'une boucle ou d'un crochet.**

Ce procédé s'emploie dans les mots très usuels : *ok* pour *au contraire* ; *oj* pour *aujourd'hui* ; *ég* pour *à l'égard de*.

(30) **Section d'un terme par le terme suivant.**

On emploie ce procédé pour indiquer entre les deux termes la présence d'une voyelle nasale. On commencera toujours le second terme par une consonne, ce qui augmente beaucoup la facilité du tracé : *arrangement à l'amiable* : *ar* coupé par *mab* ; *autant que possible* : *t* coupé par *pob* ; *bien entendu* : *b* coupé par *du*.

(40) **Union de deux signes-voyelles.** On peut réunir ainsi soit des voyelles phoniques, soit des voyelles métagraphiques, ce qui donne des tracés conventionnels très simples et très rapides ; *excepté* : deux petits demi-cercles en forme d'*S* sténographiques ; *dernier* : deux petits demi-cercles en forme de *J* ; *par exception* : *ae*, avec l'*a* à l'extérieur de l'*é*, ce qui précise la signification du petit cercle, et lui donne le son de *per*.

(50) **Accentuation d'une voyelle ou d'une consonne isolée, ou d'un mot terminé par un signe-voyelle.**

*Au moment de, au moment où* : *o*, avec l'accent des finales en *ment* ; *voyageur* : *v*, avec le point des finales en *eur* ; *de manière ou d'une autre* ; ou avec le point des finales en *é* ( ). Le point peut être remplacé par une consonne ou par une voyelle placée dans la même position par rapport au signe qui précède.

Il faut alors rétablir entre ces deux signes le son que le point aurait représenté ; *d* avec un *ou* en dessous : *d'une manière ou d'une autre* ; ou avec une *f* en dessous : *pour la première fois*.

Cependant, lorsque l'un des deux signes est une consonne courbe, l'apposition de l'autre signe au milieu de cette consonne ne représente qu'un simple rapprochement ; *p* au centre de *s* : *pur et simple* ; *a* au milieu d'une *s* agrandie : *saisie-arrêt*.

(A suivre).

E Usuelles	Enseignement	S	F Usuelles
En effet	» primaire		Faire
A cet égard	» secondaire		Facile
Il est évident que	» supérieur		Il faut
Examen (iner)	» officiel		Il ne faut pas
Et cetera	» de l'État		D'une façon
Extraordinaire	» libre		D'une autre façon
Exemple	» congréganiste		De différentes façons
Par exemple	<b>E Commerciales</b>		D'une » ou d'une aut.
Exercice, exercer	Échantillon		De toute façon
Excepté	Expédier		De cette façon
Exception	En bon état		De la même façon
Par exception	Par l'entremise de		De façon que (à)
Exceptionnellement	Effet à échoir		A la fois
A peu d'except près	Expertise		Parfois
<b>E Parlementaires</b>	Expert priseur ass		Tout à la fois
Effectif	<b>E Judiciaires</b>		Toutes les fois que
Excédant des recettes	Enregistrer		Pour cette fois
» des dépenses	Expropriation forcée		Que de fois
Exposé des motifs	» pour cause d'U. P. C.		Quelquefois

F Parlementaires		G. H. Usuelles		I Usuelles	
Faire observer	⤴	Général	⤴	Il, ils	⤴
Fonds consolidés	⤴	Grand, grande	/	Il est, il en est	⤴
Fonds secrets	⤴	<b>G. H. Parlementaires</b>		Il y a	⤴
<b>F Commerciales</b>		Garde des sceaux	⤴	Il n'y a que	⤴
Fabriquer (cant)	⤴	Gouverner	⤴	Individu (el, aliser)	⤴
En foi de quoi	⤴	Huis-clos	⤴	Inconvénient	⤴
En faveur de	⤴	<b>G. H. Commerciales</b>		Intérêt	⤴
Fin courant	⤴	De gré à gré	⤴	<b>I Parlementaires</b>	
Fin prochain	⤴	Pour votre gouverne	⤴	Instruction publique	⤴
A forfait	⤴	J'ai l'honneur de	⤴	Inspecteur général	⤴
Fonds de roulement	⤴	J'aurai l'honneur	⤴	<b>I Commerciales</b>	
Fortune	⤴	Nous avons »	⤴	Garantie d'intérêt	⤴
<b>F Judiciaires</b>		Faire honneur à	⤴	Au mieux des intérêts	⤴
Fruits et revenus	⤴	<b>G. H. Judiciaires</b>		Domages-intérêts	⤴
Force de chose jugée	⤴	Huissier instrum.	⤴	Prêt à intérêt	⤴
Form. presc. par la loi	⤴	Hypothèque (caire)	⤴	<b>I Judiciaires</b>	
Force majeure	⤴	Purge d'hypothèque	⤴	Incompét absolue	⤴
Faits non pert. et inad.	⤴	Inscription hypoth.	⤴	» relative	⤴
Flagrant délit	⤴	Renouv. d'hypoth.	⤴	Inter. sur faits et art.	⤴

L'INVENTEUR DE LA MACHINE A COUDRE

1846 - 1851  
Thimonnier  
Howe  
1851 - 1852  
1852 - 1853  
1853 - 1854  
1854 - 1855  
1855 - 1856  
1856 - 1857  
1857 - 1858  
1858 - 1859  
1859 - 1860  
1860 - 1861  
1861 - 1862  
1862 - 1863  
1863 - 1864  
1864 - 1865  
1865 - 1866  
1866 - 1867  
1867 - 1868  
1868 - 1869  
1869 - 1870  
1870 - 1871  
1871 - 1872  
1872 - 1873  
1873 - 1874  
1874 - 1875  
1875 - 1876  
1876 - 1877  
1877 - 1878  
1878 - 1879  
1879 - 1880  
1880 - 1881  
1881 - 1882  
1882 - 1883  
1883 - 1884  
1884 - 1885  
1885 - 1886  
1886 - 1887  
1887 - 1888  
1888 - 1889  
1889 - 1890  
1890 - 1891  
1891 - 1892  
1892 - 1893  
1893 - 1894  
1894 - 1895  
1895 - 1896  
1896 - 1897  
1897 - 1898  
1898 - 1899  
1899 - 1900

1793  
1800  
1810  
1825  
1830  
1840  
1850  
1860  
1870  
1880  
1890  
1900

LA CONSTRUCTION DE LA PREMIERE MACHINE

1829. C'est à cette époque que  
 l'on a commencé à se servir  
 de lettres abrégées pour  
 écrire plus vite.

On a d'abord écrit avec  
 des lettres entières, mais  
 on a vu que cela était  
 trop lent. On a donc  
 cherché à abréger les  
 mots. On a commencé  
 par abréger les voyelles  
 et les consonnes. On a  
 écrit avec des lettres  
 plus petites et plus  
 serrées. On a écrit  
 plus vite.

On a continué à améliorer  
 l'écriture. On a écrit  
 avec des lettres encore  
 plus petites. On a écrit  
 encore plus vite.

On a écrit avec des  
 lettres encore plus  
 petites. On a écrit  
 encore plus vite.



